

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2026, le dix-neuf février, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 51 Présents : 29 Votants : 32	Date de convocation : 6 février 2026 Référence : 13_CS_19_02_26
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGADE Christophe, M. MACIAN Aurélio, M. RAYMOND Vincent, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BOURDOULEIX Roger, Mme DELARBRE Suzanne, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul

Délégués TITULAIRES excusés : M. BELNOU Jean-Bernard, M. CHARLAT Jean-Michel, DUARTE Bruno, M. GOURMELEN Didier, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia,

Délégués TITULAIRES absents : M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie M. DA SILVA Carlos, M. DERRE Joël-Michel, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique M. DUMONT Fabrice, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne, M. ONDET Jean-Michel, M. RAMOS Jean-Louis, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe

Délégués SUPPLEANTS présents : Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. POINTUD Serge, Mme TOURNEBIZE Nadège.

Procurations : M. GOURMELEN Didier à M. LEON Bernard, Mme QUITON Amalia à M. MACIAN Aurélio

N°13_CS_19_02_26

OBJET : Proposition de modifications du règlement intérieur du personnel avant validation par le Comité Social Territorial (CST)

Suite aux modifications des délibérations prises précédemment, M. le Président précise qu'il faut modifier le règlement intérieur applicable aux agents.

Après lecture des modifications du nouveau règlement intérieur,

Le conseil Syndical après avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le nouveau règlement intérieur applicable aux agents.

Il sera applicable après diffusion d'une note de service et un exemplaire sera remis à chaque agent.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 23 février 2026,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Vincent

